

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE PERNES-LES-FONTAINES

**SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

(Date de convocation : 17 avril 2026)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	15	L'An deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.
Présents :	13	
Absents excusés ayant donné procuration :	2	
Absents excusés non représentés :	/	
Absents non excusés :	/	
Votants :	15	

Présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Isabelle DESRUT, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Océane DOCHE, Monsieur Gérard GILLES, Madame Véronique SABATINI, Madame Michèle BAZ, Madame Nicole NEYRON, Madame Ludivine DENIS, Monsieur Jean-Paul BRESSY, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

Pouvoirs : Madame Nadège BOISSIN (procuration à Monsieur Didier CARLE), Monsieur Régis D'OLEON (procuration à Monsieur Christian GORLIN).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire : Madame Christelle FLECHAIRE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n° 04-26**

Installation du Conseil d'Administration

Monsieur Didier CARLE, Maire de la Commune de Pernes-les-Fontaines, expose que conformément aux dispositions des articles L.123-6 et R.123-10 du Code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration présidé de plein droit par le Maire et qui doit être installé dans les deux mois suivants le renouvellement des élus municipaux.

Monsieur le Président précise que le Conseil Municipal a procédé par délibération n° DE/31/5.3/09.04.2026-09 du 09 avril 2026 à la fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., à savoir 14 administrateurs (7 membres élus et 7 membres nommés).

Par conséquent le nombre total de membres est de 15, à savoir 14 administrateurs et le Président du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. ainsi composé à parité, de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés par Monsieur le Maire, est déclaré installé par Monsieur Didier CARLE, Président.

Les membres du Conseil Municipal qui ont été élus membres du Conseil d'Administration (article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles) par délibération n° DE/31/5.3/09.04.2026-10 du 09 avril 2026, sont les suivants :

- Monsieur Christophe BANNERY,
- Monsieur Christian GORLIN,
- Madame Isabelle DESRUT,
- Monsieur Fulgencio BERNAL,
- Madame Océane DOCHE,
- Monsieur Gérard GILLES,
- Madame Véronique SABATINI.

Par arrêté municipal n° AR/31/5.3/2026-380 en date du 17 avril 2026, ont été nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale par Monsieur le Maire :

- Madame Michèle BAZ en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (les Restos du Cœur),
- Madame Nadège BOISSIN en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Anatoth),
- Monsieur Régis D'OLEON en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Catholique),
- Madame Nicole NEYRON au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (Amicale Pernoise pour le Don du Sang bénévole),
- Madame Ludivine DENIS en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du Département (l'Arche du Moulin de l'Auro),
- Monsieur Jean-Paul BRESSY en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Croix Rouge),
- Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE en qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département (Amicale Dynamique Pernoise).

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

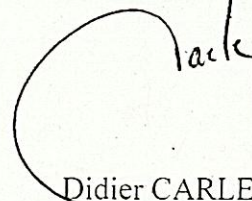
CONSTATE la constitution régulière et l'installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pernes-les-Fontaines.

PREND ACTE de la liste de ses membres telle que présentée

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

  
Didier CARLE



Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 13/05/2026

Publiée le : 13/05/2026